

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt trois, le quinze mai, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Caroline LABORDE, Mme Sylvie DENIS-PALEM, Mme Paule CHAMBRAGNE .

Étaient absents excusés : Mme Stéphanie JALADIS, M. Yannick CLEYRAT.

Étaient absents non excusés : Mme Brika VACHER.

Procurations : Mme Stéphanie JALADIS en faveur de Mme Laurence MEYNARD, M. Yannick CLEYRAT en faveur de Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission reçue ce jour de M^{me} ROUVEL Sophie, en tant que conseillère municipale. Suivant la réglementation en vigueur, Madame CHAMBRAGNE Paule, suivant de liste lors des élections municipales de 2020, intègre le Conseil Municipal en tant que conseillère. Il l'invite à siéger.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du conseil en date du 12 avril 2023, aucune modification n'est apportée, il est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Ordre du jour :

01 - Construction d'un terrain FUTSAL OUTDOOR- validation du programme

02 - Informations diverses

DÉLIBÉRATION NON ADOPTÉE MA-DEL-2023-017 : Construction d'un terrain FUTSAL OUTDOOR- validation du programme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un terrain de FUTSAL OUTDOOR qui serait implanté à l'espace Paul Trarieux- 55 Route de Limoges.

Il rappelle que ce projet avait fait l'objet d'une délibération du Conseil (n° MA-DEL-2021-022) selon laquelle le Conseil Départemental était porteur de ce projet.

A ce jour, cette délibération est obsolète et il donc nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur cette création et sur le plan de financement.

Monsieur le Maire présente les plans établis par l'Agence Technique Départemental (ATD24).

Le plan de financement se présenterait ainsi :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|--------------|---|-------------|
| Postes | Montant | Financeurs | Montant |
| Montant estimations des travaux HT | 149 027,50 € | DETR | 28 732,00 € |
| | | Agence Nationale du Sport Plan « 5000 terrains de sport » | 81 220,00 € |

| | | | |
|---|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| | | Fonds d'Aide au Football Amateur | 20 000,00 € |
| | | Autofinancement-Mécénat-Appoint privé | 32 488,00 € |
| TOTAL TRAVAUX | 149 027,50 € | | |
| Maîtrise d'œuvre | 8 941,66 € | | |
| Bureau de contrôle et coordonnateur SPS | 4 470,84 € | | |
| TOTAL INGENIERIE HONORAIRES | 13 412,50 € | | |
| TOTAL OPERATION HT | 162 440,00 € | TOTAL | 162 440,00 € |
| TVA 20% | 32 488,00 € | TVA 20% | 32 488,00 € |
| TOTAL OPERATION TTC | 194 928,00 € | TOTAL OPERATION TTC | 194 928,00 € |

*ANS (avec prise en charge des coûts d'ingénierie)
DETR (sans prise en charge des coûts d'ingénierie)*

Cet équipement servira, entre autres, à l'association de Trélissac Antonne Football Club, mais aussi il pourra être utilisé pour les animations du centre aéré (ALSH) du Grand Périgueux, dont la création doit être effective en 2024-2025 (délibération du Conseil Communautaire du Grand Périgueux en date du 24 novembre 2022), et pour les activités sportives de l'école.

Il informe que l'utilisation de cet équipement sera encadrée par une convention signée par la Collectivité et les utilisateurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire de contracter un prêt-relai, dans l'attente du versement des subventions.

Monsieur HYOT souligne que ce prêt risque de compromettre les éventuels prêts que le commune devra contracter pour financer les projets de la commune, entre autres le projet de lotissement, les travaux de sécurisation des Piles...

Les membres du Conseil s'interrogent sur l'intérêt pour les administrés de la commune de l'implantation de ce futsal, qui ne semble pas être un projet opportun pour la population.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- de valider le contenu du programme de construction du terrain FUTSAL OUTDOOR
- d'accepter le plan de financement et de l'autoriser à procéder aux démarches administratives concernant les demandes de subventions.
- de l'autoriser à engager toutes les procédures nécessaires à l'exécution de cette opération et signer tous les documents urbanistiques, techniques et administratifs afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce projet par :

14 VOTANTS
1 POUR
9 CONTRE
4 ABSTENTIONS

INFORMATION : Informations diverses

- Plan communal de sauvegarde :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un exercice virtuel aura lieu le Lundi 05 juin après-midi à la mairie.

Cet exercice, ayant pour thème " Transport de Matières Dangereuses" aura pour objectif de :

- préparer au futur exercice réel prévue sur la commune
- activer le Plan Communal de Sauvegarde et Poste de commandement
- s'entraîner à la gestion de crise afin d'améliorer les dispositifs existants

- bénéficiaire d'un dispositif d'exercice clé en main, directement opérationnel.

Il sollicite la présence des membres du Conseil pour participer à cet exercice.

- GRAND PERIGUEUX :

A la demande du Grand Périgueux, Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité, il est nécessaire de nommer un référent pour participer au Comité Communautaire de biodiversité.

Monsieur PLANCHE Jean Luc se propose.

- Cérémonies :

- 9 juin à 11 h 00 : monuments Laurière

- 12 juin à 18 h 00 : monuments Les Piles

- Commission lotissement :

Monsieur le Maire propose la création d'une commission en charge du suivi du projet « Lotissement Brel »

Cette commission sera composée de :

-Monsieur HYOT Alain

-Madame DENIS-PALEM Sylvie

-Madame MEYNARD Laurence

-Madame SIOSSAC MOULINE Virginie

-Monsieur COUTY Philippe

-Monsieur GINTRAC Arnaud

-Monsieur PLANCHE Jean-Luc

-Monsieur COURNIL Sébastien

-Madame CHAMBAGNE Paule

-Monsieur CLEYRAT Yannick.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2023-017 : Construction d'un terrain FUTSAL OUTDOOR- validation du programme

MA-DEL-- : Informations diverses

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. DANIEL LE MAO

Signature Mme Virginie SIOSSAC MOULINE.

Signatures des membres présents :

| | | | |
|---|---|-------------------------|---|
| M. Daniel LE MAO (Président de séance) | | M. Alain HYOT | |
| M. Arnaud GINTRAC | | M. Philippe COUTY | |
| M. Sébastien CURNIL | | M. Jean Luc PLANCHE | |
| M. Jérôme ROGATION | | Mme Laurence MEYNARD | |
| Mme Virginie SIOSSAC MOULINE (Secrétaire de séance) | | Mme Caroline LABORDE | |
| Mme Sylvie DENIS-PALEM | | Mme Paule CHAMBRAGNE | |
| Mme Stéphanie JALADIS | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Laurence MEYNARD) | M. Yannick CLEYRAT | ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Virginie SIOSSAC MOULINE) |
| Mme Brika VACHER | ABSENT | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Séance du 15/05/2023 clôturée à 20h45